



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon*

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : *134/15*
Nos réf. : 2015-001497
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 09 AVR. 2015

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
à

Monsieur le Préfet du Gard
Direction des Collectivités et du Développement
Local
Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières
10, avenue de Feuchères
30045 Nîmes cedex 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet d'aménagement de l'îlot 7 de la ZAC Esplanade sud à Nîmes déposé par Société d'Aménagement des Territoires.

Par courrier reçu le 04/02/2015, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Aménagement de l'îlot 7 de la ZAC Esplanade sud à Nîmes déposé par Société d'Aménagement des Territoires.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

*Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon*

Philippe MONARD

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02